

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

2 décembre 2021

---

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION  
ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE  
LOCALE - (N° 4721)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 2917

présenté par

Mme Jacquier-Laforge, M. Questel et Mme Sage

-----

**ARTICLE 50**

I. – À l'alinéa 6, substituer aux mots :

« un texte législatif ou »,

les mots :

« une disposition législative ou d'un acte ».

II. – En conséquence, à la première phrase de l'alinéa 9, substituer à la première occurrence du mot :

« et »,

les mots :

« ou des actes ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.